



Avis n° 2026-0099

Séance du 30 juin 2026

4^{ème} section

AVIS

Article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales

Compte administratif 2025

COMMUNE DE SAINT-PAUL-DE-TARTAS

Département de la Haute-Loire

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHÔNES-ALPES

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-12, L. 1612-19 et R. 1612-8 ;

VU le code des juridictions financières, notamment son article L. 232-1 ;

VU les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et des établissements publics locaux ;

VU l'arrêté de la présidente de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes fixant la composition des sections et l'arrêté portant délégation de signature aux présidents de section ;

VU la lettre du 28 mai 2026 enregistrée au greffe le 1^{er} juin 2026, par laquelle le préfet de la Haute-Loire a saisi la chambre en application de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, au motif du rejet des comptes administratifs 2025 du budget principal et du budget annexe eau et assainissement de la commune de Saint-Paul-de-Tartas ;

VU la lettre du président par intérim de la 4^{ème} section, en date du 5 juin 2026, informant le maire de Saint-Paul-de-Tartas de la saisine et de la désignation du magistrat instructeur, et l'invitant à présenter ses observations avant le 12 juin 2026 ;

VU le courriel en réponse du 12 juin 2026 du maire de Saint-Paul-de-Tartas ;

VU les informations apportées par la commune de Saint-Paul-de-Tartas ;

VU l'ensemble des pièces du dossier ;

Sur le rapport de M. Abel KANE, premier conseiller ;

Après avoir entendu le rapporteur en ses observations ;



Lyon, le

La présidente

N° **D 260 358**

03 JUL. 2026
PREFECTURE DE HAUTE-LOIRE
COURRIER
28 SEP. 2026

*Envoi dématérialisé avec accusé de réception
(Article R. 241-9 du code des juridictions financières)*

Réf. : Lettre D260749 du 5 juin 2026

Objet : Saisine de la chambre au titre de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales

P.J. : 1

Monsieur le Maire,

À la suite de sa saisine au titre de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a rendu le 30 juin 2026 l'avis n° 2026-0099, dont vous trouverez ci-joint copie.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, cet avis fait l'objet d'une publicité immédiate, sans attendre la plus proche réunion de l'assemblée délibérante.

Je vous prie, Monsieur le Maire, d'agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour la présidente et par délégation,
Le vice-président

Philippe Jamin

Monsieur Claude FAUCHER
Maire
cfaucher@yahoo.com

SUR LA RECEVABILITÉ DE LA SAISINE

(1) L'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales dispose que :
« lorsque le compte administratif fait l'objet d'un rejet par l'assemblée délibérante, le projet de compte administratif joint à la délibération de rejet tel que présenté selon le cas par le maire, le président du conseil départemental ou le président du conseil régional, s'il est conforme au compte de gestion établi par le comptable, après avis rendu sous un mois par la chambre régionale des comptes, saisie sans délai par le représentant de l'Etat, est substitué au compte administratif pour la mise en œuvre des dispositions prévues aux articles L. 1424-35, L. 2531-13 et L. 4434-9 et pour la liquidation des attributions au titre du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée prévue à l'article L. 1615-6 » ;

(2) Par lettre du 28 mai 2026 susvisée, le préfet de la Haute-Loire, représentant de l'État dans le département, a saisi la chambre régionale des comptes sur le fondement de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, en raison du rejet par l'assemblée délibérante du compte administratif du budget principal ainsi que du compte administratif du budget annexe eau et assainissement 2025 de la commune de Saint-Paul-de-Tartas, lors de la séance du 26 avril 2026 ;

(3) La commune de Saint-Paul-de-Tartas relevant du ressort territorial de la chambre régionale des comptes Auvergne Rhône-Alpes, la chambre est compétente pour connaître de la saisine pour rejets de ses comptes administratifs du budget principal et du budget annexe eau et assainissement ;

(4) Lors de la séance du 26 avril 2026, le conseil municipal de la commune s'est prononcé contre l'adoption du compte administratif du budget principal et du compte administratif du budget annexe eau et assainissement de l'exercice 2025. La saisine du préfet de la Haute-Loire est par conséquent recevable, au sens de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales.

PREFET DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER

28 SEP. 2026

SUR LE DÉLAI IMPARTI À LA CHAMBRE POUR STATUER

(5) Aux termes de l'article R. 1612-8 du code général des collectivités territoriales, le délai dont dispose la chambre régionale des comptes pour formuler des propositions court à compter de la réception au greffe de l'ensemble des documents dont la production est requise ;

(6) L'ensemble des justifications et des documents prévus à l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales ayant été communiqués à la chambre le 1^{er} juin 2026, la saisine est donc recevable et complète à compter de cette date ;

SUR LA CONFORMITÉ DU PROJET DE COMPTE ADMINISTRATIF AU COMPTE DE GESTION

(7) Ainsi qu'il ressort des données de synthèse suivantes, la conformité du projet de compte administratif 2025 au compte de gestion 2025 a été établie au niveau du chapitre pour le budget principal et le budget annexe eau et assainissement, :

Tableau n° 1 : Contrôles au niveau du budget principal

Budget principal	Projet de compte administratif 2025		Compte de gestion 2025	
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
Sections				
Recettes nettes	1 512 083,92	503 106,32	1 512 083,92	503 106,32
Dépenses nettes	501 659,02	292 779,94	501 659,02	292 779,94
Résultat de l'exercice 2025	1 010 424,90	210 326,38	1 010 424,90	210 326,38
Report de n-1	-39 726,72	229 589,52	-39 726,72	229 589,52
Résultat de clôture	970 698,17	439 915,90	970 698,17	439 915,90

Source : projet de compte administratif et compte de gestion du budget principal 2025.

Tableau n° 2 : Contrôles au niveau du budget annexe eau et assainissement

Budget annexe eau et assainissement	Projet de compte administratif 2025		Compte de gestion 2025	
Sections	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
<i>Recettes nettes</i>	169 604,87	61 799,52	169 604,87	61 799,52
<i>Dépenses nettes</i>	551 274,36	48 871,44	551 274,36	48 871,44
Résultat de l'exercice 2025	-381 669,49	12 928,08	-381 669,49	12 928,08
<i>Report de n-1</i>	417 271,51	191 987,58	417 271,51	191 987,58
Résultat de clôture	35 602,02	204 915,66	35 602,02	204 915,66

Source : projet de compte administratif et compte de gestion du budget annexe eau et assainissement 2025.

(8) Les soldes d'exécution 2025 ainsi que la reprise des résultats antérieurs sont concordants entre les projets de comptes administratifs 2025 et les comptes de gestion 2025.

(9) Les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, hors restes à réaliser, sont concordantes entre le projet de compte administratif 2025, présenté par l'ordonnateur et le compte de gestion 2025 du comptable, pour le budget principal et le budget annexe eau et assainissement, ainsi qu'il ressort des tableaux figurant en annexe.

PAR CES MOTIFS

28 SEP. 2026

Article 1 **DÉCLARE** recevable la saisine du préfet de la Haute-Loire ;

Article 2 **CONSTATE** que les projets de comptes administratifs 2025 (budget principal et budget annexe eau et assainissement) présentés par le maire de la commune de Saint-Paul-de-Tartas sont conformes aux comptes de gestion 2025 établis par le comptable ;

Article 3 **DIT** que le présent avis sera notifié au préfet de la Haute-Loire, au maire de la commune de Saint-Paul-de-Tartas et qu'une copie sera adressée pour information au comptable public sous couvert du directeur départemental des finances publiques de la Haute-Loire ;

Article 4 **RAPPELLE** que le conseil municipal doit être tenu informé du présent avis dès sa plus proche réunion, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-19 susvisé du code général des collectivités territoriales, et que cet avis doit, par ailleurs, faire l'objet d'une publicité immédiate.

Fait et délibéré en la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes, quatrième section, le mardi trente juin deux mille vingt-six.

Présents : M. Sahbi SALAH, président de section par intérim, président de séance, Mme BRET, première conseillère, M. BILLAN, M. BERNOU, M. HEINTZ et M. HUSSON, premiers conseillers et M. Abel KANE, premier conseiller rapporteur.

Le président de séance,


Sahbi SALAH

Annexe 1 : Budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Chapitre	Intitulé du chapitre	Projet de compte administratif	Compte de gestion	Différence
		Ordonnateur	Comptable	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	011 Charges à caractère général	162 707,35	162 707,35	0,00
	012 Charges de personnel et frais assimilés	65 787,92	65 787,92	0,00
	014 Atténuations de produits	13 584,33	13 584,33	0,00
	016 APA	0,00	0,00	0,00
	017 RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00
	65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	38 811,00	38 811,00	0,00
	6586 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	280 890,60	280 890,60	0,00
	66 Charges financières	11 889,34	11 889,34	0,00
	67 Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00
	68 Dotation aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	11 889,34	11 889,34	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	292 779,94	292 779,94	0,00
	023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	042 Opérations ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00
	D002 Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	292 779,94	292 779,94	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	013 Atténuations de charges	787,47	787,47	0,00
	016 APA	0,00	0,00	0,00
	017 RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00
	70 Prod. Services, domaine, ventes diverses	63 031,45	63 031,45	0,00
	73 Impôts et taxes (sauf 731)	18 755,19	18 755,19	0,00
	731 Fiscalité locale	270 579,00	270 579,00	0,00
	74 Dotations et participations	106 929,76	106 929,76	0,00
	75 Autres produits de gestion courante	42 973,29	42 973,29	0,00
	Total des recettes de gestion	503 056,16	503 056,16	0,00
	76 Produits financiers	15,16	15,16	0,00
	77 Produits spécifiques	35,00	35,00	0,00
	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	50,16	50,16	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	503 106,32	503 106,32	0,00
	042 Opérations ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00
	R002 Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de fonctionnement cumulées (hors report)	503 106,32	503 106,32	0,00
Résultat de l'exercice 2025		210 326,38	210 326,38	0,00

Pour information, l'excédent de fonctionnement reporté de n-1:
R002 pour 220 589,52€

SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Chapitre	Intitulé du chapitre	Projet de compte administratif	Compte de gestion	Différence
		Ordonnateur	Comptable	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	018 RSA	0,00	0,00	0,00
	20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
	204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
	21 Immobilisations corporelles	470 362,87	470 362,87	0,00
	22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
	23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	470 362,87	470 362,87	0,00
	10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
	13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
	16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	31 296,15	31 296,15	0,00
	18 Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
	26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
	27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	31 296,15	31 296,15	0,00
	45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	501 659,02	501 659,02	0,00
	040 Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
	041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00
	D001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'investissement cumulées (hors report)	501 659,02	501 659,02	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	018 RSA	0,00	0,00	0,00
	13 Subventions d'investissement (hors 138)	234 570,54	234 570,54	0,00
	16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
	20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
	204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
	21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
	22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
	23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 234 570,54	1 234 570,54	0,00
	10 Dotations, fonds divers et réserves	277 003,38	277 003,38	0,00
	138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
	16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	510,00	510,00	0,00
	18 Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
	26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
	27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	277 513,38	277 513,38	0,00
	45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 512 083,92	1 512 083,92	0,00
	021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	040 Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
	041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00
	R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'investissement cumulées	1 512 083,92	1 512 083,92	0,00
	Résultat de l'exercice 2025	1 010 424,90	1 010 424,90	0,00

Pour information, le solde d'exécution négatif reporté de n-1:
D001 pour 39 726,72€

Annexe 2 : Budget Annexe Eau et Assainissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Chapitre	Intitulé du chapitre	Projet de compte administratif	Compte de gestion	Différence
		Ordonnateur	Comptable	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	011 Charges à caractère général	26 388,77	26 388,77	0,00
	012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
	014 Atténuations de produits	1 673,00	1 673,00	0,00
	65 Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courantes	28 061,77	28 061,77	0,00
	66 Charges financières	7 463,90	7 463,90	0,00
	67 Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00
	68 Dotation aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00
	69 Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00
	022 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	7 463,90	7 463,90	0,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	35 525,67	35 525,67	0,00
	023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	042 Opérations ordre transfert entre sections	13 345,77	13 345,77	0,00
	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	13 345,77	13 345,77	0,00
	D002 Déficit d'exploitation reporté de n-1	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	48 871,44	48 871,44	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	013 Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
	70 Ventes produits fabriqués, prestations	59 746,71	59 746,71	0,00
	73 Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00
	74 Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
	75 Autres produits de gestion courante	2 052,81	2 052,81	0,00
	Total des recettes de gestion courante	61 799,52	61 799,52	0,00
	76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
	77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	78 Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	61 799,52	61 799,52	0,00
	042 Opérations ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00
	R002 Excédent d'exploitation reporté de n-1	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de fonctionnement cumulées	61 799,52	61 799,52	0,00
Résultat de l'exercice 2025		12 928,08	12 928,08	0,00

Pour information, l'excédent d'exploitation reporté de n-1:
R002 pour 191 987,59€

SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Chapitre	Intitulé du chapitre	Projet de compte administratif	Compte de gestion	Différence
		Ordonnateur	Comptable	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
	21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
	22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
	23 Immobilisations en cours	331 274,36	331 274,36	0,00
	Total des dépenses d'équipement	331 274,36	331 274,36	0,00
	10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
	13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
	16 Emprunts et dettes assimilées	220 000,00	220 000,00	0,00
	18 Compte de liaison : affectation (BA, régle)	0,00	0,00	0,00
	26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
	27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	20 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	220 000,00	220 000,00	0,00
	45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	551 274,36	551 274,36	0,00
	040 Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
	041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00
	D001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'investissement cumulées	551 274,36	551 274,36	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	13 Subventions d'investissement	156 259,10	156 259,10	0,00
	16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
	20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
	21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
	22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
	23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	156 259,10	156 259,10	0,00
	10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
	106 Réserves	0,00	0,00	0,00
	165 Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
	18 Compte de liaison : affectation (BA, régle)	0,00	0,00	0,00
	26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
	27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	156 259,10	156 259,10	0,00
	021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	040 Opérations d'ordre transfert entre sections	13 345,77	13 345,77	0,00
	041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	13 345,77	13 345,77	0,00
	R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'investissement cumulées	169 604,87	169 604,87	0,00
Résultat de l'exercice 2025		-381 669,49	-381 669,49	0,00

Pour information, le solde positif reporté de n-1:
R001 pour 417 271,51€